

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Céline Bertrand

<https://www.cadre21.org/membres/da000fc56468ca868a0f741d>

Date d'obtention : 2024-04-08 18:34:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bienveillance. Le projet Sexto est principalement un partenariat. La clé du succès est la communication et le travail concerté entre les partenaires. Chacun a son rôle pour être plus rapide et plus efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Etre en mesure d'agir plus rapidement et de mieux renseigner les jeunes et les parents. Rester dans mon rôle. Suivre le questionnaire est rassurant puisqu'il nous sert de guide et nous permet de rester neutre et efficace et de mieux évaluer la gravité et l'étendue de la situation. Ne pas questionner l'instigateur. Je peux confisquer son cellulaire, l'informer des démarches mais il doit être référer à la police pour les questions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à rester positif

l'importance de bien s'entourer

vérifier le risque suicidaire

s'assurer que la victime ne se culpabilise pas trop, il y a différence entre erreur de jugement et une mauvaise personne